

Conseil Municipal du 10 avril 2008

Sous la présidence de Didier FOUCHÉ, Maire

Etaient présents : Mmes Drouineau, Evrard, Nivelais, Sepré, Ms Gros, Lecomte, Guengard, Aim, Buon, Clément, Esnault, Faucher, Ledru, Merouze

Absents excusés : N. Evrard procuration D. Fouché
T. Faucher procuration D. Clément
K. Nivelais procuration JM Gros

Le procès verbal de la séance précédente est approuvé.

1. Projet de Lotissement

Mme Drouineau fait le compte rendu de la réunion du 9 avril avec Ms Chaudet et Rivière de la DDE, venus donner leur avis sur l'accès au lotissement. Ces derniers son d'avis de valoriser la Chapelle, qui signale l'entrée du village.

Pour eux il aurait été souhaitable qu'une organisation générale de la totalité de la zone constructible ait été prévue avec un PAE (Plan d'aménagement d'ensemble). C'est trop tard pour la zone concernée par le projet de lotissement, mais cela pourrait être envisagé pour la 2^{ème} zone constructible.

Leurs propositions : Avis favorable pour l'accès sur la route d'Ardenay, création d'un cheminement piétonnier pour aller vers le village, carrefour en T, déportation de la circulation vers la gauche pour ralentir la vitesse en arrivant dans le bourg, verdissement autour de la chapelle. Obligation de respecter l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite dans le lotissement, et pour le chemin piétonnier.

Puis M. le Maire liste les travaux à la charge de la commune concernant les raccordements aux réseau d'eau, d'assainissement et d'électricité.

Un débat s'engage sur la possibilité de conduire le projet d'aménagement de la chapelle en même temps que les travaux du lotissement. Bien que ce soit deux projets indépendants, il serait peut être judicieux de les mener de front, sans attendre la rétrocession des parties communes, afin de réaliser des économies avec la présence sur place des engins. Le géomètre pourrait réaliser l'étude. A suivre

M. le Maire étudiera avec M. Moser de la DDAF le problème du raccordement de l'eau, soit par la route d'Ardenay ou par la Freutière. Sachant que pour le deuxième lotissement, le raccordement par la Freutière sera obligatoire.

Des négociations seront aussi engagées avec le lotisseur pour permettre à la commune de réaliser des économies sur les travaux qui seront laissés à sa charge.

- Taxe locale d'équipement : TLE

M. le Maire propose au CM de créer cette taxe qui s'appliquerait à l'ensemble du territoire de communal, et à tous les types de bâtiments, à partir des permis de construire, et des déclarations préalables. Cette taxe permettrait à la commune de financer une partie des nouveaux équipements induits par la création du lotissement.

Après un débat et examen des simulations préparées par M. Gros le Conseil à l'unanimité décide d'instituer la TLE pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} mai 2008.

Par 14 voix pour et une abstention (M. Lecomte) le CM décide moduler les taux de 1 à 3% en fonction des catégories de bâtiments et d' exonérer les catégories 2 (locaux des exploitations agricoles) et 3 (locaux à usage commercial industriel et artisanal).

Catégorie	Objet	Prix au m ²	% TLE
1	Locaux annexes, non habitables	93	2 %
2	Locaux des expl agricoles Maison, hangar...	172	0
3	Locaux usage commerce, industrie, artisanal	284	0
4	Maison prêt taux 0...	246	1%
5	Maison habitation Et ses annexes	350 512	2 %
7	Maison + 170m ²	672	3 %
8	Résidence secondaire	672	3 %
9	Autres constructions	672	3%

- Taxe de raccordement à l'assainissement collectif

Considérant les travaux à envisager en matière d'assainissement, et estimant qu'il faut faire supporter à ceux qui la provoquent, l'extension de la station d'épuration, le conseil municipal décide à l'unanimité de porter la taxe de raccordement à l'assainissement collectif à 3000 € pour les constructions nouvelles, à compter du 1^{er} mai 2008

2. Vote des subventions

Après en avoir délibéré le conseil vote à l'unanimité les subventions aux associations
Une subvention pour l'ACLS sera éventuellement versée si son activité redémarre.

Coopérative scolaire Soultré	700
Association culture et loisirs	/
Comité des Fêtes	400
Amicale du SIVOS	400
Foyer collège Bouloire	400
Foyer collège Connerré	112
Ainé ruraux Soultré	410
Anciens combattants Soultré	130
Musique du Breil	160
Comice Agricole Cantonal	170
AFR Intercommunal	77
Amicale sapeurs pompiers	50
US Breilloise	170
JAMG: athlétisme Montfort:	80
Les petits pieds –	40
Section intercom anciens combattants	20
total	3319

3. Carrefour de la Roche

Suite à la demande d'aménagement du carrefour de la Roche pour sécurisation, M. le Maire présente au conseil le projet éventuel d'enfouissement des réseaux (EDF et France Telecom) qui pourrait l'accompagner, ainsi que les estimations du BRED (bureau d'étude du conseil général) Un devis a été par ailleurs demandé à Citéos pour l'éclairage public.

Le conseil se prononcera ultérieurement sur la réalisation de l'enfouissement. Toutefois, M. le Maire informe le conseil que l'éclairage public peut être subventionné au titre de la DGE (dotation globale d'équipement) . Pour ce faire le dossier doit être déposé avant le 2 mai pour prendre rang. Ensuite, il est toujours possible de renoncer au projet . Idem pour les subventions au titre des amendes de police pour sécurisation du carrefour.

Le conseil habilite le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DGE pour l'éclairage public.

M. Aim souligne le problème de vitesse de la route communale entre la Roche et le bourg. Alors que la route est limitée à 50 Km/h entre la Roche et Nuillé, il serait souhaitable que cette limitation soit étendue coté Soultré. A revoir au moment des travaux.

4. Questions diverses

- Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de ne pas mettre en place « Base élève ». Il demande au Maire de se faire l'interprète de cette exigence et de relayer ce refus de contribuer au fichage des enfants et de transmettre à l'Education Nationale, une demande d'abandon du fichier informatique centralisé, Base élève.

- Le conseil valide la proposition du Maire pour la commission des impôts, chargée annuellement de la mise à jour des bases des valeurs locatives, pour les habitations ayant eu des modifications de surface par exemple.

- Syndicat du jalais :
Les délégués, C. Drouineau et D. Clément ,informent le conseil du résultat de l'élection du bureau du syndicat. M Arrault, Maire d'Ardenay a été élu président du Jalais.

- Invitation 8 mai
M. le Maire invite les conseillers et leurs conjoints au banquet du 8 mai. Réponse à donner au secrétariat avant fin avril.

Prochain conseil jeudi 15 mai à 20 h 30
Réunion des adjoints mercredi 14/05 à 18 h
Séance levée à 23 h 15.